

L'ÉCHO

ORGANE

L'UNION ST-JOSEPH

Et de la C. M. B. A.

S'ÉDIFIER ET SE SOUTENIR RÉCIPROQUEMENT.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25 ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.

ANNONCES :

EN TRAITE DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

DIMANCHE, 10 AVRIL 1892.

L'ordre du jour étant appelé Election des membres du Comité de Régie, le Président explique comme suit les divers rapports soumis à l'assemblée et le programme du jour et de l'avenir :

Un devoir sérieux vous incombe. Dans quelques instants, vous serez appelés à choisir un certain nombre de directeurs. Vous voudrez bien vous rappeler que les affaires de la Société étant de plus en plus considérables, les charges en deviennent proportionnellement plus lourdes.

Il y a six mois, vous étiez justement effrayés par la perspective d'un procès. Votre Comité, dans le temps, vous a rassurés en établissant que le droit était pour nous ; qu'il avait scrupuleusement observé les lois de l'équité ; que les registres avaient été parfaitement tenus ; etc. Le temps a prouvé que vos directeurs ont agi sagement : il n'y a pas eu de procès.

Nous sommes, encore aujourd'hui, menacés d'une poursuite par la famille d'un Sociétaire décédé en mars dernier. Le défunt avait trompé la Société lors de son admission—involtontairement nous aimons à le croire—en faisant certaines déclarations fausses. S'il eût tout dit ou s'il eût déclaré vrai, il n'aurait certainement pas été admis attendu que les cas analogues ont toujours été refusés. Votre Comité devra donc continuer l'étude de cette affaire en considération les avis légitimes qui ont été demandés, considérer les mauvais effets d'une reculade intempestive et surtout le devoir strict de sauvegarder les intérêts de la Société.

Vous voudrez donc bien veiller sérieusement à vos intérêts par un choix judicieux d'hommes droits et éclairés, d'hommes dévoués et pouvant donner le temps nécessaire à vos affaires, d'hommes capables de diriger avec ensemble la société à St-Hyacinthe et dans les succursales. Les membres de ces dernières sont nos confrères ; ils ont droit et ils doivent être traités comme vous désirez l'être vous-mêmes.

Pour réussir à faire un choix heureux, nous devons voter comme des chrétiens, en considérant les qualités des proposés et les devoirs de la charge à remplir, sans écouter les préjugés ni les antipathies nées de causes étrangères aux affaires de notre belle Société.

Avant de terminer, je vous dois mes félicitations pour la courtoisie dont vous avez toujours fait preuve dans nos assemblées, à l'égard des officiers que vous vous étiez donnés.

Laissez-moi aussi vous dire que, personnellement, je tiens en haute estime les directeurs qui ont si bien rempli jusqu'ici les multiples devoirs inhérents à l'honneur que vous leur avez fait en les nommant ; que les succès extraordinaires obtenus depuis deux ans soit d'us, non-seulement au dévouement de ces officiers et au concours efficace qu'un bon nombre d'entre vous se sont fait un devoir de leur donner, ou encore aux dons et générosités de plusieurs citoyens distingués tels que M. le Dr. Eug. St-Jacques ; mais aussi, à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de ce diocèse se rappelant toujours qu'il est le père de notre belle Société ; à notre chapelain sans cesse dévoué, aux autres membres du clergé qui n'ont pas ménagé leurs sympathies.

Enfin, laissez-moi vous rappeler que la prospérité règne dans la paix et la concorde. C'est en secondant les efforts de vos officiers que vous profiterez de leur travail et de leur dévouement ; c'est, comme nous l'avons fait depuis deux ans, en donnant toute attention dans les discussions nécessaires, en nous estimant et nous aimant comme des frères !

Si jamais quelques-uns croient avoir des griefs, qu'ils ne murmurent pas inutilement en arrière mais qu'ils se présentent sans crainte à un Comité de Régie toujours prêt à leur rendre justice.

Pour moi, je regrette que des travaux considérables me rendent impossible, d'ici à quelque temps, l'acceptation d'une charge dans votre comité : plusieurs d'entre vous peuvent m'y remplacer. Mais, toutes les fois que l'occasion me sera offerte de prouver mon dévouement et mes vives sollicitudes pour la Société,

vous ne me verrez jamais faillir aux devoirs d'un bon Sociétaire.

Les officiers qui composeront votre futur comité devront avoir à cœur de grossir nos économies en même temps que le nombre des sociétaires.

Merci, messieurs, et au revoir.

En l'absence du chapelain, M. Jos. Chenette est prié d'agir comme président *pro tempore*, et l'on procède à remplacer les officiers suivants sortant de charge.

MM. B. O. Béland, J. A. Cadotte, Jos. Marsan, M. Côté, D. Lapierre, L. Cordeau, O. Piché et J. Benoit. Réélu, MM. J. Benoit et J. Marsan.

Elus, MM. H. Langelier, J. B. Morin, J. N. Lemieux, J. Bernard, A. Lefebvre, H. Gaudette.

Le Comité de Régie, étant complété comme susdit, se réunit pour choisir ses officiers actifs.

Président, Frs. Decelles.
1er Vice-Président, H. Langelier.
2ème Vice-Président, D. Dumaine.
Sec.-Arch., J. A. Casavant.
Sec.-Trés., J. H. Morin.
Commis.-Ordonn., Frs. Lajoie.

—On nous demande pourquoi l'Ordre du Jour donné à la fin des Règlements n'a pas été suivi à l'assemblée du 10 courant. Nous ferons remarquer que cet Ordre du Jour est fait pour les assemblées mensuelles et pour celles du Comité de Régie. Dès le 5 Oct. 1890 un autre Ordre du Jour pour les assemblées semestrielles a été adopté et suivi scrupuleusement depuis. D'ailleurs un instant de réflexion ne laisse pas de doute sur ce sujet, les officiers, avant leur sortie de charge, ne doivent-ils pas donner tous leurs rapports et compléter leurs travaux puisqu'ils sont les seuls responsables à l'assemblée de ces travaux et de ces rapports ? Autrement, dans bien des cas, on les remplacer, étant remplacés, leur responsabilité a cessé dès l'instant de leur remplacement, ce qui mettrait leurs successeurs dans l'obligation de présenter eux-mêmes ces rapports qu'ils n'ont pas préparés, pour lesquels ils ne sont pas responsables et que l'assemblée peut ce-

pendant rejeter aussi bien que approuver.

L'ordre du jour tel que suivi est donc régulier puisqu'il a été fait justement pour les assemblées trimestrielles et toujours suivi depuis. Comme on vient de le voir, il est en même temps le plus rationnel.

D'ailleurs, en réfléchissant quelque peu, on s'apercevra que l'appel de l'ordre ordinaire n'aurait en rien influencé le résultat de l'assemblée.

Education des garçons

Quelle instruction ferez-vous donner à votre fils ?

Ne souffrez pas qu'il néglige une seule de ces connaissances, qui sont toutes ou indispensables ou du moins infiniment utiles.

En général, et à moins que votre fils ne se signale par des dispositions extraordinaires, je vous engage à l'élever pour une profession analogue à la vôtre, en consultant son inclination ; c'est-à-dire à en faire un ouvrier.

C'est un travers aujourd'hui trop répandu, que de faire quitter à un enfant la charrue, l'établi, la forge, pour le préparer par une éducation coûteuse à une profession libérale.

On s'exagère à soi-même les inconvénients de la position sociale que l'on occupe, parce qu'on les connaît par expérience, il n'en est pas de même des autres positions : on n'en aperçoit que les dehors, qui sont toujours brillants, quant aux inconvénients qu'elles peuvent receler, on ne les aperçoit pas, ou on n'en apprécie pas la gravité. De là tant de déceptions, châtimement d'une tendresse paternelle poussée à l'excès. " Je voudrais, dit-on, pour mon fils, un état moins dur que le mien. "

Vous qui parlez ainsi, êtes-vous bien certain que cet état que vous allez procurer à votre enfant ne sera pas plus dur pour lui que n'est pour vous le vôtre ? Il ne verra pas les choses des mêmes yeux que vous, il ne sentira pas de même. Ses études vont nécessairement éveiller en lui une ambition qui ne pourra que bien difficilement se satisfaire, et une sensibilité irritable qui lui fera souffrir